

DIMANCHE 10 JUIN 07 - LE PONT DE L'ILE DE RE

Traversée - continent / île de Ré -

Label : épreuve de nage avec P.M.T. « Loisir et Masse »

Public concerné: ouvert aux nageurs licenciés dans une association affiliée à la F.F.E.S.S.M. et adhérents au C.I.A.S.

Type d'épreuve: traversée - distance environ 3.km200 -.

Catégories admises : H/F, de cadets (avec autorisation parentale) à vétérans.

Profil du site : Haute mer

Retrait des dossards : La Rochelle/Repentie (lieudit sis à 0,3 km à gauche du pont) à compter de 12h.30

Départ de l'épreuve : La repentie

Arrivée de l'épreuve : Plage de Sablanceaux, commune de Rivedoux-Plage, Île de Ré, à 50 m à gauche du pont.

Tenue de Nage : Combinaison isothermique, palme(s), masque, tuba.

Heure de départ : 13h.30 très précises compte-tenu des courants

Hébergement : Office du tourisme de La Rochelle - tél. 05 46 41 14 68

Météo locale : prévisions côtières - tél. 08 92 68 08 17

Participation : 22 nageurs en 2004, 27 en 2005, 39 en 2006 -

Durée de la traversée : entre 0h.39 et 1h.35 par mer plate et sans vent.

Montant des droits d'inscription par nageurs : 15 € (donne droit au repas)

Participation au repas pour les accompagnateurs : 7 €

Inscriptions : *Il est demandé aux nageurs de bien vouloir s'inscrire avant le 1er juin afin de prévoir la location des bateaux assurant la sécurité.*

Les chèques de participation à la traversée ainsi qu'au repas ne seront perçus que si la compétition a lieu. En cas de désistement d'un compétiteur au dernier moment, sera retenu la somme de 5 € pour la location des bateaux

Correspondant : SUBAQUA-CLUB LA ROCHELLE, 17000, Piscine Olympique des Parcs, rue Léonce Maylin - tél.- fax : 05 46 34 00 20 - e-mail : Président: M. Dominique BISCARAT

Organisateur : Jean-Paul ROY, 1 rue de Norvège 17000 La Rochelle, tél. : 05 46 34 03 28 - e-mail : colette.roy@orange.fr

N.B. L'organisateur, responsable, se réserve le droit d'annuler l'épreuve s'il juge l'état de la mer dangereux et d'interdire la course à un compétiteur qui n'aurait pas la tenue de nage complète ou que lui même ou le médecin fédéral agréé de la course jugerait inapte à concourir.